



# Extrait des conditions de travail et des prestations complémentaires en faveur du personnel\*

(Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2010)

## Temps de travail et délais liés au contrat de travail

### Horaire de travail normal

L'horaire de travail contractuel hebdomadaire est de 41 heures et 15 minutes. Vous êtes tenu(e) d'organiser vous-même votre travail en fonction de vos tâches et des clients. Grâce à l'horaire de travail flexible, vous pouvez organiser plus librement votre travail quotidien et donner un équilibre à votre vie privée.

### Heures de travail supplémentaires

Les heures supplémentaires ordonnées sont en principe compensées par du temps libre.

### Période d'essai

La période d'essai est de 3 mois.

### Délais de résiliation

Le délai de résiliation est de 7 jours pendant la période d'essai, de 1 mois durant la première année de service, ensuite de 3 mois. Pour les collaborateurs/trices ayant atteint l'âge de 50 ans révolus, le délai de résiliation est de 4 mois et, pour les membres de la direction, de 6 mois à l'issue de la période d'essai.

### Vacances

Zurich vous accorde entre 23 et 35 jours de vacances en fonction de votre âge et de votre échelon hiérarchique:

Collaborateurs/trices:

- 28 jours ouvrables jusqu'à l'âge de 20 ans révolus;
- 23 jours ouvrables jusqu'à l'âge de 49 ans révolus;
- 28 jours ouvrables à partir de 50 ans révolus.

Les collaborateurs/trices à partir de l'âge de 60 ans révolus reçoivent un jour de congé supplémentaire par année, au maximum 32 jours de vacances par année.

Cadres:

- 3 jours ouvrables supplémentaires par année, au maximum 32 jours de vacances par année.

Membres de la direction:

- 5 jours ouvrables supplémentaires par année, au maximum 35 jours de vacances par année.

## Congés de longue durée

Après 5 années de service, vous avez droit à un congé non payé de 2 à 6 mois. Le moment précis du congé est déterminé entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique compte tenu des besoins de l'entreprise. Pendant votre absence pour congé de longue durée, les assurances sociales restent en vigueur.

## Salaire et allocations

### Salaire

Le salaire annuel est versé en 12 mensualités égales.

### Plan d'incitation

Zurich récompense ses collaborateurs/trices au moyen d'un plan d'incitation lié au succès de l'entreprise, à la fonction et à la performance selon la réalisation des objectifs.

### Indemnités pour intermédiations

Des primes d'intermédiaire attractives sont versées pour l'engagement de nouveaux collaborateurs/trices. Les collaborateurs/trices Zurich du service interne reçoivent des indemnités intéressantes pour l'intermédiation lors d'affaires conclues avec des tiers.

### Allocations pour enfants

Les allocations familiales sont versées selon les dispositions fédérales et cantonales en vigueur sur votre lieu de travail. Si votre enfant est encore en formation, vous percevez, moyennant attestation, l'allocation jusqu'à ce qu'il ait atteint 25 ans révolus.

### Prestations complémentaires

Cadeau de mariage et de naissance ou d'adoption pour les familles

- Zurich vous offre CHF 500.– pour cet heureux événement.

Congé maternité

- Zurich indemnise les mères après un accouchement ou une adoption le salaire intégral pendant 20 semaines. Les allocations pour perte gain (LAPG/RAPG) sont imputées.

Congé paternité

- En cas de naissance, les pères bénéficient d'un congé de paternité de 5 jours.

\*Des directives séparées s'appliquent en partie aux membres de la direction, aux apprentis, aux stagiaires, auxiliaires et aux collaborateurs du service externe.



#### Règlement concernant les frais

Nous vous remboursons les frais que vous encourez dans l'exercice de votre activité professionnelle, conformément aux charges justifiables et au règlement séparé concernant les frais.

#### Prestations sociales

##### AVS/AI/APG/AC

Les déductions interviennent selon les réglementations légales.

##### Indemnité journalière/ANP/AP

Zurich prend en charge les primes de l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie ainsi que de l'assurance des accidents professionnels et non professionnels. En cas d'accident, les collaborateurs/trices sont assuré(e)s à titre privé dans le monde entier.

##### Maintien du paiement du salaire

En cas d'incapacité de travail, votre salaire est garanti de la façon suivante pendant deux ans au maximum:

- la 1<sup>re</sup> année de service: 100 % jusqu'au 30<sup>e</sup> jour, 90 % à partir du 31<sup>e</sup> jour;
- à partir de la 2<sup>e</sup> année de service: 100% jusqu'au 90<sup>e</sup> jour, 90 % à partir du 91<sup>e</sup> jour.

##### Caisse maladie

Dans le cadre du contrat collectif que Zurich a conclu avec CSS, des assurances maladie (complémentaires) peuvent être souscrites à des conditions préférentielles.

#### Caisse de pension de Zurich

La caisse de pension est gérée en tant qu'institution de prévoyance autonome selon le système de la primauté des cotisations.

La rente de vieillesse est déterminée sur la base du capital de vieillesse accumulé au moyen d'un taux de conversion de 6,5 % à l'âge de 65 ans. Les prestations de risque sont fixées en pourcentage du salaire assuré. Les cotisations sont échelonnées selon l'âge et financées à raison de 60% environ par l'employeur et de 40 % environ par les salariés.

Pour les collaborateurs/trices membres de la direction, l'âge de la retraite ordinaire est de 62 ans et le taux de conversion respectif de 6,05%

#### Participation

La commission du personnel représente les intérêts de tous les collaborateurs/trices vis-à-vis du management. De plus, elle conseille et soutient les collaborateurs/trices dans les questions personnelles ayant trait aux rapports de travail.

#### Développement du personnel et perfectionnement

##### Formation et perfectionnement

Zurich encourage l'évolution humaine et professionnelle des collaborateurs/trices par une formation continue et un perfectionnement axés sur la pratique et l'avenir. Nous considérons que le développement des compétences est un facteur de réussite essentiel pour accroître notre compétitivité sur le marché.

##### Care Point

Le centre de coaching destiné à l'ensemble des collaborateurs/trices vous offre un encadrement neutre et objectif pour toutes les questions et demandes personnelles au sujet de votre carrière professionnelle, emploi, team, etc. Votre coach vous soutient individuellement et de manière strictement confidentielle pour la recherche de solutions et leur mise en œuvre.

#### Conditions préférentielles

##### Rabais et participations

Vous obtenez un rabais de 25 % sur toutes les assurances non-vie que vous avez conclues auprès de Zurich pour vous-même et les membres de la famille vivant dans le même ménage. Sur les assurances vie, la participation s'élève à 50 %, à CHF 5000.– au maximum par année; CHF 8000.– par année pour les membres de la direction. La participation est partiellement libérée de l'impôt sur le revenu.

##### Prêt hypothécaire

Si vous voulez réaliser le rêve de devenir un jour propriétaire d'un logement en Suisse, vous pouvez demander un prêt hypothécaire à des conditions préférentielles.



## Divers

### Association des employés

L'association des employés vous offre un large éventail de prestations: activités de loisirs, intermédiation d'appartements de vacances, rabais sur les achats, location de voitures, excursions, visites, rabais sur les manifestations culturelles, etc.

### Restaurant du personnel

Dans les localités assez importantes, des restaurants du personnel subventionnés sont à la disposition des collaborateurs/trices, de leurs hôtes et des visiteurs. La carte d'identité de l'entreprise donne droit à des repas à des conditions spéciales.

### Indemnité de repas

Sur les sites sans restaurant du personnel subventionné, une indemnité de repas est allouée aux collaborateurs/trices du service interne.

### Travel Option à Zurich

Il est possible de choisir entre un abonnement au tarif réduit pour tout le réseau de transport zurichois ou une contribution fixe par mois aux frais d'un abonnement de parcours CFF. Les collaborateurs/trices qui se déplacent en voiture peuvent, selon les directives, profiter à certains endroits d'une réduction pour une place de parking au lieu de travail.

### Fitness et sport

Zurich dispose sur le site de Zurich de ses propres installations de fitness qui peuvent aussi être utilisées par les membres de la famille. Zurich connaît également différents clubs de sport au sein desquels les collaborateurs/trices peuvent participer activement.

### Crèche

Zurich offre à ses collaborateurs/trices des places de crèche subventionnées à certaines conditions. En outre, le service familial est à votre disposition pour vous apporter des offres d'encadrement et de conseil afin de concilier vie de famille et vie professionnelle.

### Chèques REKA

Vous avez droit à des chèques REKA jusqu'à CHF 1000.– maximum par année. Le rabais y afférent se monte à 20%.

### PostFinance

PostFinance propose aux collaborateurs de Zurich le compte privé dans le cadre de Set plus, qui comprend notamment des prestations gratuites telles que le trafic des paiements, les relevés de compte, la PostFinance Card ainsi que la gestion du set. En outre, les collaborateurs qui disposent, sur leur compte Deposito, d'un avoir allant jusqu'à CHF 20000.–, bénéficient d'un intérêt supplémentaire de 0,5% par rapport au taux d'intérêt en vigueur.

### Rabais spéciaux pour les collaborateurs/trices de Zurich

En votre qualité de collaboratrice de Zurich, vous profitez entre autres:

- des cartes de crédit à des conditions préférentielles (CHF 25.– au lieu de CHF 100.– par année);
- de conditions attrayantes dans le domaine de la téléphonie mobile;
- en tant que collaborateur/trice du service externe, cadre et membre de la direction, de rabais spéciaux suivant la marque de voiture et les directives de l'importateur.

### Boutique en ligne des collaborateurs

La boutique en ligne qui propose à des prix avantageux aux collaborateurs de Zurich des articles dans les domaines de l'électronique et du divertissement ([www.mashop.ch/zurich](http://www.mashop.ch/zurich)).

